

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017



www.sdepa.fr



“
Chacun à son niveau
peut, doit contribuer à
la préservation de nos
ressources naturelles
et au développement
durable. ”

ARTICLE L.5212-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

LE MOT DU PRÉSIDENT

NOTRE MAISON BRÛLE ET NOUS REGARDONS AILLEURS!

En prononçant ces mots lors de l'assemblée plénière du IV^{ème} Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg, Jacques CHIRAC avait fortement sensibilisé l'opinion internationale aux risques du changement climatique, générés par notre modèle économique industriel.

Qu'en reste-t-il 16 ans plus tard ?

Nous pouvons à bien des titres nous poser la question et sans nécessairement faire référence à l'actualité politique récente, constater que beaucoup reste encore à faire en la matière.

Après un printemps émaillé de pluies diluviennes dans le sud de la France, accompagnées d'inondations parfois désastreuses, un été torride, des incendies dantesques sur plusieurs continents générés par des sécheresses historiques, force est de constater que les dérèglements météorologiques se multiplient et que l'activité humaine y est très certainement pour beaucoup.

Si nous ne pouvons, seuls, infléchir cette tendance, nous ne devons pas pour autant renoncer ou considérer que notre action sera vaine.

Chacun à son niveau peut, doit contribuer à la préservation de nos ressources naturelles et au développement durable.

Sur ce point, le SDEPA a poursuivi en 2017 et au cours du 1^{er} semestre 2018, ses actions visant à favoriser la transition énergétique et à maîtriser les consommations.

Multiplication de projets faisant appel aux énergies renouvelables, photovoltaïque, réseaux de chaleur bois, lancement d'une procédure de création de SEM dédiée, maîtrise des consommations énergétiques par la mise en place d'un service opérationnel au bénéfice des collectivités, réalisation de diagnostics énergétiques, amélioration de la performance de l'éclairage public, accompagnement de plans climat air énergie territoriaux, achèvement du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département, éducation à l'environnement auprès des établissements scolaires...

Toutes ces initiatives ne sont pas négligeables et sont autant de signes forts de l'engagement du SDEPA en la matière.

Les prochaines réunions de secteur que nous organisons sur les territoires dès la fin septembre, permettront de faire un bilan de l'action menée, mais également de se projeter, avec vous tous, les acteurs locaux sans qui rien n'est envisageable, sur les actions à venir.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport annuel d'activité, sachant que les élus et le personnel du SDEPA, se tiennent à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos demandes.

Barthélémy BIDÉGARAY
Président

LA SEM ENR DU SDEPA EST EN BONNE VOIE !

Les énergies renouvelables vont dorénavant prendre de plus en plus de place dans notre « mix énergétique », les politiques publiques incitant à un accroissement de la production de ce type d'énergies.

Ainsi, en 2017, le SDEPA a décidé de se donner les moyens d'agir fortement dans le domaine de la transition énergétique et plus particulièrement en matière de production d'électricité, de bio gaz ou de chaleur renouvelable, par la création d'un outil institutionnel dédié de type Société d'Économie Mixte.

Ce modèle juridique, public / privé, a été retenu car il permet de mobiliser davantage de moyens financiers nécessaires au portage de projets valorisant les énergies renouvelables.

Afin de porter concrètement ce projet, la nécessité d'identifier des potentiels d'action sur nos territoires était un préalable.

C'est pourquoi, le 1er semestre 2018 a été consacré au recensement de projets susceptibles d'être viables, et ce, par le biais de 2 actions :

- L'envoi de questionnaires à toutes les collectivités du département, celui-ci étant destiné à identifier les potentiels (nature, lieu, foncier, etc....).
- L'analyse des réponses reçues, afin de faire un premier tri sur les projets et de confirmer sur le terrain leur faisabilité.

Il est ressorti un vif intérêt des collectivités

du département pour s'engager dans une démarche partenariale avec le SDEPA dans ce domaine, ce qui a permis aux services du SDEPA d'élaborer des plans d'affaires consolidés sur divers projets, notamment photovoltaïques.

En parallèle, les discussions avec les deux futurs actionnaires se sont poursuivies, le SDEPA s'étant engagé à leur fournir l'ensemble des approches technico économiques des projets au cours de ce mois de septembre, ce qui vient d'être fait.

Sur le plan institutionnel enfin, les projets de statuts et de pacte d'actionnaires de la future SEM ont été travaillés ce printemps et ont été bâtis avec les partenaires. Diverses réunions de travail ont permis de finaliser ces documents fondateurs de la société.

Ce sont maintenant les Conseils d'Administration des futurs actionnaires qui doivent se prononcer sur leur participation à la nouvelle société, cette procédure se déroulant durant les mois d'octobre et novembre 2018.

Ce n'est qu'à l'issue de cette longue mais incontournable phase de mise en place que la SEM verra le jour, pour que 2019 soit l'année de réalisation des premiers projets.



BRÈVE

Le Conseil d'État valide le calcul du Turpe

Le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité) vise à couvrir les coûts d'exploitation, d'entretien et de développement supportés par les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité. Il est acquitté par les usagers et a été créé en 2000.

La méthode de calcul de ce tarif est révisée tous les quatre ans par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui l'a nouvellement définie à compter du 1^{er} août 2017 (TURPE 5).

Les sociétés Enedis et Électricité de France (EDF), le ministre chargé de l'énergie et la fédération CFE-CGC Énergies avaient demandé au Conseil d'État l'annulation de ce mode de calcul jugé défavorable.

Par décision du 9 mars 2018, le Conseil d'État a rejeté la totalité de ces recours.

BRÈVE

Solaire : l'Europe laisse entrer le soleil chinois

C'est par ces termes que le quotidien « Le Monde » rappelait début septembre que les restrictions sur la vente de panneaux solaires chinois dans l'Union européenne vont prendre fin en 2018. La Commission européenne veut en effet favoriser le développement de cette énergie en Europe mais acte de fait, la fin d'une filière industrielle sur le continent.

Les 28 membres de l'Union, par ce positionnement, mettent en place une stratégie de coopération avec la Chine, ce dont Pékin s'est félicité car selon lui cette décision constitue un « modèle de règlement positif d'un différend commercial ».

Comme le soulignait le rédacteur de l'article, « la Commission avait à trancher entre deux lobbys. Celui des industriels, qui plaident la fermeture des frontières, et celui des installateurs qui cherchent les produits les moins chers possible. Ces derniers ont eu gain de cause... ».

Il faut dire que les importateurs et installateurs représentent numériquement beaucoup plus de chiffre d'affaires et d'emplois : plus de 80 000 en Europe en 2016, selon la profession. Pour eux, la levée des barrières tarifaires devrait ajouter 45 000 emplois à la filière. Rien qu'en France, avec les nouveaux programmes annoncés, le nombre d'emplois pourrait être multiplié par cinq.

Il n'en demeure pas moins, que cette situation traduit un échec patent pour l'Europe qui, entre deux maux, a dû choisir le moindre.

Espérons que le développement durable, ne soit pas au final, le grand perdant de l'affaire.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Réseau HTA (en km)	2013	2014	2015	2016	2017
Souterrain	3568	3698	3879	3974	4073
Aérien	4441	4366	4292	4261	4208
Torsadé	24	24	23	22	23
TOTAL HTA	8009	8064	8196	8236	8282

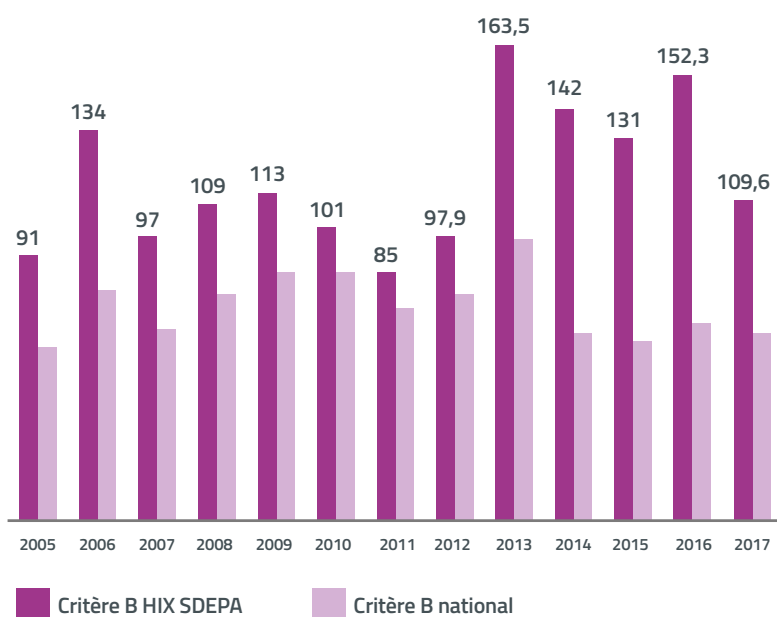
Réseau BT (en km)	2013	2014	2015	2016	2017
Souterrain	3803	3940	4176	4282	4404
Torsadé	5939	6032	6200	6321	6392
Nu	1910	1770	1610	1457	1338
<i>dont faible section</i>	608	553	471	404	358
TOTAL BT	11652	11742	11987	12061	12135

Le réseau Haute Tension A (HTA) est désormais pour moitié souterrain, toute création étant réalisée sur la base de cette technique. Par ailleurs, un effort d'enfouissement de plus de 40 km de réseau aérien HTA déjà existant a été réalisé sur l'exercice 2017.

Concernant le réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des linéaires de fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 120 km par an), engendrant une augmentation du linéaire de réseau souterrain et de réseau torsadé.

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis et du SDEPA, le réseau de distribution publique d'électricité, propriété du SDEPA, est en voie de fiabilisation et de sécurisation.

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes (critère B HIX)



Le temps moyen de coupure sur le plan national s'établit à environ une heure, depuis quatre années. Or, cette durée mesurée sur la concession des Pyrénées-Atlantiques est structurellement deux fois plus importante qu'en France. En 2017, c'est une bonne nouvelle, le temps moyen de coupure est de 109,6 minutes, et donc en diminution par rapport aux quatre années précédentes en raison de l'absence d'incidents techniques et d'épisodes climatiques de grande ampleur, mais aussi grâce à une amélioration relative des incidents sur le réseau de distribution. Cependant, il faut préciser que ces chiffres moyens cachent de fortes disparités constatées localement, ce à quoi le SDEPA et Enedis tâchent de remédier en poursuivant des actions d'améliorations technique des lignes réalisées par les maîtres d'ouvrage Enedis et le SDEPA, sur le réseau public de distribution d'électricité.

LA CONCESSION GAZ

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL EXPLOITÉE PAR GRDF

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
219,8	27,6	868,1	1115,6	32 577

Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	TOTAL	Nombre d'usagers
Ahetze	0	0	5,71	5,71	67
Artigueloutan	0	0	710	7,10	18
Precilhon	0	0	2,183	2,183	28
Souraide	0	0	5,41	5,41	50

LA CONCESSION GAZ

Injection de biométhane dans les réseaux

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en date du 18 août 2015, fixe à 10 % la consommation de gaz renouvelable à l'horizon 2030. Le gaz peut être produit à partir de la méthanisation d'intrants (fumier, lisiers, graisses, déchets verts, etc...) et ensuite injecté sur le réseau de distribution existant. Ainsi, les consommateurs de gaz naturel auront accès à une énergie verte pour les usages du gaz (eau chaude sanitaire, cuisson, chauffage). Le distributeur de gaz naturel GRDF participe au raccordement des installations de production, dès lors que les projets arrivent à maturité. Dans les Pyrénées-Atlantiques, de nombreux projets sont à l'étude en 2017, dans l'optique d'atteindre les objectifs énoncés dans la loi.



MÉTHANISEUR



POSTE D'INJECTION DE BIOGAZ



BRÈVE

Des mesures pour faciliter la méthanisation

Pour atteindre l'objectif de 10 % de gaz d'origine renouvelable dans la consommation en 2030, comme l'a fixé la loi de transition énergétique de 2015, la France a besoin de ses agriculteurs. C'est en effet la méthanisation (production de biogaz après fermentation de déchets agricoles), qui est le meilleur moyen aujourd'hui pour produire du gaz renouvelable en France.

Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a dévoilé le 26 mars dernier, les 15 conclusions du groupe de travail « méthanisation ».

Ces mesures complètent les dispositifs de soutien mis en place par le ministère de l'Agriculture. Elles doivent « accélérer l'installation d'unités de méthanisation partout en France et répondre aux objectifs fixés par le Plan climat pour décarboner la production d'électricité ».

Parmi celles-ci figurent la simplification des démarches administratives, des appels d'offres dédiés aux projets atypiques, un tarif d'achat pour les petites installations, un crédit BPI de 100 millions d'euros ou le soutien financier des méthaniseurs alimentant les stations bio-GNV.

10 %
de gaz d'origine renouvelable
dans la consommation en
2030

FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Section de fonctionnement

En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont pour une large part tirées des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz, du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses. Il convient de noter que si le produit des redevances de concession se maintient à un niveau relativement constant depuis plusieurs années (3 millions d'euros environ), le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité diminue quant à lui régulièrement, pour représenter 4,8 millions d'euros en 2017 contre 5,2 millions d'euros en 2013. La diminution des consommations d'électricité en est la cause et même si budgétairement les recettes du SDEPA et des communes s'en ressentent, il faut se réjouir de l'efficacité des actions de maîtrise de la consommation d'électricité et de la diversification de l'énergie

consommée, notamment lorsqu'elle est d'origine renouvelable.

Sur les dépenses, nous noterons que l'entretien de l'éclairage public prend une part de plus en plus importante dans les charges de fonctionnement en raison de l'augmentation régulière du nombre de communes adhérentes du service. A contrario, les intérêts d'emprunts pour les travaux communaux diminuent régulièrement (950 000 € en 2013 pour 750 000 € en 2017), les taux historiquement bas, les renégociations effectuées et la baisse de l'investissement local, expliquant cela. Quant aux charges de personnel (25 agents), celles-ci demeurent atypiques puisqu'elles ne représentent que 5,5% des charges de fonctionnement de l'établissement qui sont pour une très large part dédiées à l'accompagnement des communes du département grâce à un autofinancement très élevé de l'investissement.

Résultat de clôture 2017

Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement de l'exercice auxquelles s'ajoutent le résultat antérieur reporté et les dépenses de fonctionnement de ce même exercice. Il a été affecté au titre du budget 2018 par le comité syndical.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice : **12 291 580 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : **1 335 339 €**
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice : **7 352 228 €**
- Résultat de clôture de l'exercice : **6 274 691 €**

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 (avec résultat 2016)



Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017



prévu

réalisé

Redevance de concession perçue sur travaux 2015

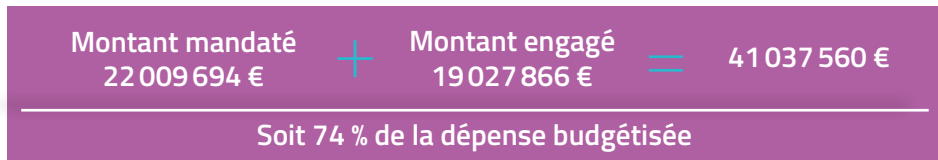


Charges financières



Section d'investissement

Cet aperçu du compte administratif 2017 reprend les grandes lignes du document de travail remis aux délégués communaux en préparation du Comité Syndical du 17 mars 2018.



Recettes d'investissement 2017
(avec reports antérieurs).

Dépenses d'investissement 2017
(avec reports antérieurs).

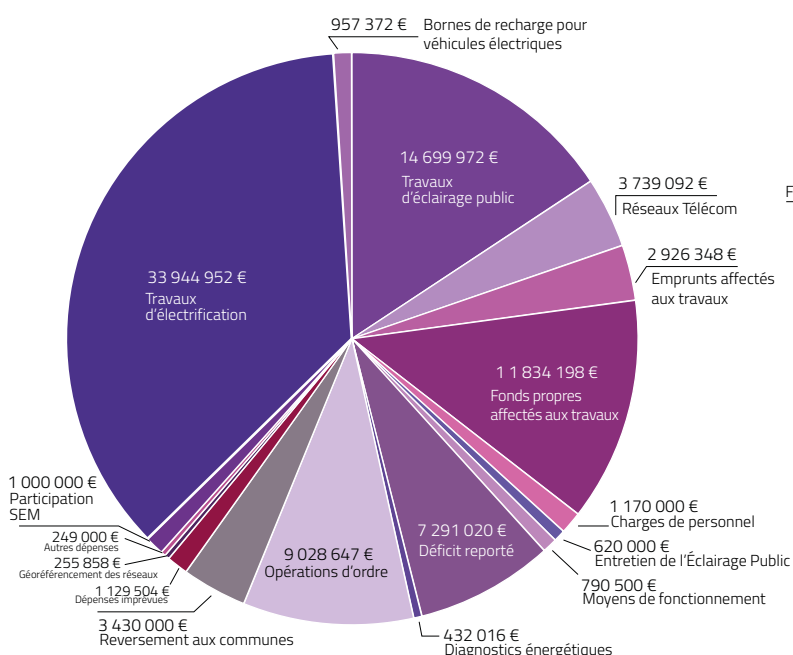
Mandatement et engagements spécifiques travaux 2017
(avec reports antérieurs).



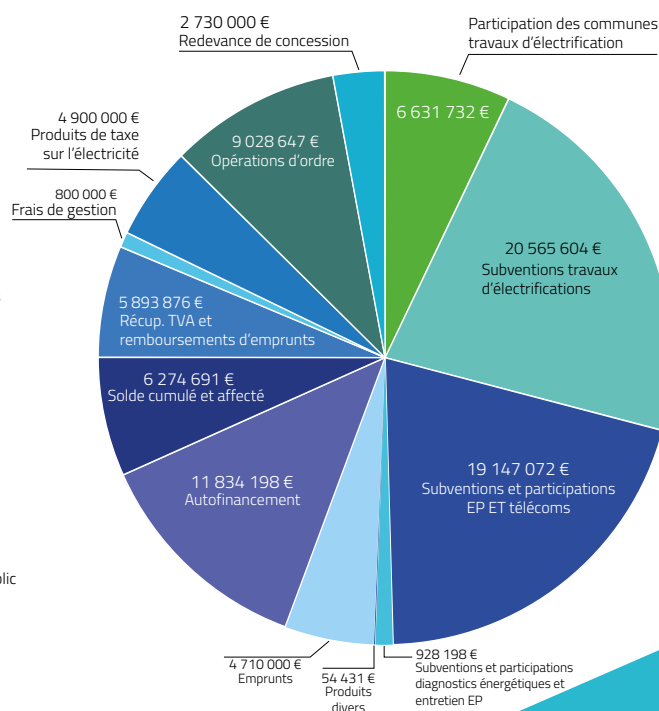
Budget 2018

Si les travaux d'électrification demeurent prépondérants, au cours des dernières années, le SDEPA oriente de plus en plus ses investissements en faveur de la transition énergétique et des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités.

DÉPENSES 2018



RECETTES 2018



ÉNERGIES RENOUVELABLES

RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS



Inauguration du réseaux de chaleur à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Le bois, qui ne manque pas dans notre département, est une énergie renouvelable locale, qui permet de développer une filière économique sur un territoire tout en respectant l'environnement.

Les projets de chaufferie bois étant souvent coûteux et

complexes à mettre en œuvre, le SDEPA propose une assistance administrative, juridique et technique aux communes concernant le développement de ces chaufferies, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux, l'exploitation des équipements et la vente de chaleur.

Dans ce contexte, deux nouveaux réseaux ont vu le jour sur SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT et ARZACQ en 2017. D'autres programmes du même type seront engagés en 2019, notamment à MAULEON, ARETTE et LEMBEYE.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

LES BALLONS FLUORESCENTS DISPARAISSENT PEU À PEU DU PAYSAGE



Vieux ballon fluorescent - Lampe sodium - LED

Le programme de remplacement des lampes d'éclairage public dites « Ballons Fluorescents », se poursuit à un rythme soutenu. Au cours de l'année 2017, plus de 4 300 points lumineux ont été traités, bénéficiant au passage d'un accompagnement financier du SDEPA à hauteur de 50 %.

Un éclairage maîtrisé, orienté vers les espaces de circulation, ne générant plus de pollution lumineuse du ciel nocturne et respectant la biodiversité, des sources lumineuses performantes et moins énergivores, sont autant d'arguments favorables à cette politique environnementale engagée depuis maintenant trois ans par le SDEPA.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'ENTRETIEN MUTUALISÉ EN PLEIN BOUM

Le précédent marché d'entretien mutualisé de l'éclairage public communal s'est achevé fin 2017. Il aura permis de prendre en charge plus de 25000 points lumineux en entretien préventif ou correctif sur 202 communes du département.

Le nouveau contrat, dorénavant proposé aux communes depuis ce printemps, comporte des prestations nouvelles et ses conditions économiques sont très intéressantes, puisqu'il se traduit par des économies par rapport à la formule précédente. 20 nouvelles communes ont déjà rejoint le dispositif ce printemps.

Maintenance préventive sur point lumineux ou armoire d'éclairage public (EP)		
LOT	ENTREPRISE	Forfait par point lumineux (€ TTC)
LOT1	ETPM LOT1	16,92
LOT2	ETPM LOT2	17,52
LOT3	COREBA LOT3	22,56
LOT4	CEGELEC LOT4	20,4
LOT5	SPIE LOT5	21,48
LOT6	CEGELEC LOT6	20,4
LOT7	SPIE LOT7	21,48
LOT8	EIFFAGE LOT8	21,6



MOBILITÉ DURABLE

LES BORNES DE RECHARGE SONT EN PLACE



Ça y est ! Après un gros effort de déploiement durant l'année 2017 et au cours du premier semestre 2018, les 125 bornes de recharge pour véhicules électriques sont désormais en place. Elles permettent aux abonnés, comme aux utilisateurs occasionnels, de pouvoir recharger leur véhicule électrique grâce à un maillage adapté sur le territoire.

De fait, le nombre d'abonnés est passé de 116 en janvier 2018, à 159 en juin, soit une augmentation de 40 % en 6 mois, ce qui est encourageant pour la suite.

Vous souhaitez connaître l'emplacement des bornes sur le département et la région ?

www.mobive.fr



TRAVAUX

LES ENTREPRISES EN ORDRE DE MARCHÉ



Les nouveaux marchés de travaux ont pris effet le 1^{er} janvier dernier après une procédure de consultation qui s'est déroulée au cours du second semestre 2017.

Plusieurs changements étant intervenus dans le contenu du cahier des

charges, notamment du point de vue technique, des réunions de mise au point se sont tenues au SDEPA au cours du premier semestre afin de préciser ces changements et d'accueillir les nouveaux titulaires du marché.

Les entreprises sont maintenant opérationnelles et les programmes de travaux en cours de réalisation.



Utilisation de l'aspiratrice avenue de Biarritz à ANGLET

ENTENTE RÉGIONALE DES SYNDICATS D'ÉNERGIE

LES GROUPES DE TRAVAIL À L'ŒUVRE

Depuis que l'Entente des Syndicats d'Énergie de Nouvelle Aquitaine s'est mise en place à l'automne 2017, de multiples actions ont été engagées dans ce cadre. Pour les mener à bien de manière coordonnée, plusieurs groupes de travail ont été constitués, répartis entre les différents syndicats. Des comités techniques regroupant Techniciens et Directeurs de Syndicats, se réunissent régulièrement, afin de préparer les réunions semestrielles des conférences des Présidents.

Syndicat coordonnateur	Thématique
SDEG 16	Achat groupé matériel (transformateurs...)
SDEER 17	Éclairage public
FDEE 19	Électrification rurale
SDEC 23	Rénovation énergétique et précarité
S. DIEGE (19)	Information géographique (SIG-PCRS-RPCU)
SDE 24	Planification énergétique (PCAET-PROSPER...)
SDEEG 33	Achats énergies (électricité, gaz...)
SYDEC 40	Contrôle concessions (électricité, gaz, TCCFE...)
SDEE 47	Mobilité (électrique-GNV-HYDROGENE...)
SDEPA 64	Communication
SIEDS 79	Innovation (stockage, autoconsommation, smartgrids, data)
SEV 86	Développement EnR électricité (PV, éolien)
SEHV 87	Développement EnR gaz/chauffage (méthanisation, bois-énergie)

Exposition itinérante sur l'énergie

Le SDEPA met à disposition des écoles et collèges du département, gratuitement, une exposition sur l'énergie animée par SOLENE LAMOUREUX.

Cette exposition à dimensions culturelle et éducative, est proposée aux scolaires du département, avec pour objectif d'apporter aux élèves toute l'information utile, sur les problématiques liées à l'utilisation des ressources énergétiques.

Cette année 63 animations ont été réalisées par le SDEPA dans les écoles primaires du département. Celles-ci ont concerné 1 119 élèves. Par ailleurs, 43 animations (réalisées par ECOCENE et LES PETITS DÉBROUILLARDS pour le compte du SDEPA) ont eu lieu en collèges et lycées pour 1 033 élèves.



Concours d'affiche dans les écoles

Le SDEPA organise depuis deux ans un concours d'affiche qui s'adresse aux classes de CE2-CM1 et CM2 des Pyrénées Atlantiques, qui ont bénéficié de la présentation de l'exposition « le parcours de l'énergie ».

Ce concours consiste en la réalisation d'une affiche, dont le thème est « Quelle est votre vision de l'énergie ? ». La classe gagnante, est invitée à participer à une sortie pédagogique organisée par le SDEPA, en fin d'année scolaire, sur le thème de l'énergie. Cette année la classe gagnante était la classe de CM1 de BAYONNE (LA SALLE SAINT-BERNARD). La sortie a eu lieu le 3 juillet à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT et a permis aux élèves de visiter des installations réalisées par le SDEPA dans le domaine des énergies renouvelables (réseau de chaleur bois et installation photovoltaïque).



Le Président du SDEPA avec son équipe

Suite à son élection en tant que Président du SDEPA, Barthélemy BIDÉGARAY, 1^{er} Vice-Président jusqu'alors, a tenu à offrir fin 2017, un moment de convivialité aux agents du Syndicat. Il leur a expliqué qu'il souhaitait poursuivre dans la continuité de la philosophie existante tout en menant de nouvelles actions comme cela a toujours été le cas au SDEPA.



Commission paritaire de l'énergie avec les EPCI



Créée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, cette commission est, comme cela a déjà été indiqué, notamment chargée :

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement,
- de faciliter l'échange de données cartographiques et statistiques.

Cette instance, composée à parité de délégués du SDEPA et de représentants des EPCI à fiscalité propre du département (20 membres au total), s'est d'ores et déjà réunie à deux reprises pour aborder diverses questions liées aux problématiques énergétiques territoriales.

La prochaine réunion est prévue au cours de la deuxième quinzaine d'octobre.

Tour électrique

La 1^{er} édition du Tour Électrique du SDEPA a eu lieu le 10 juin 2017



Avec un maillage de 125 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le département, le SDEPA souhaitait démontrer qu'il était désormais possible de traverser le département en se rechargeant, sur le maillage du réseau MOBIVE qui propose une borne de recharge environ tous les 30 kilomètres y compris en milieu rural.

Cette journée conviviale qui dont le parcours est parti d'ANGLET pour arriver à PAU, était destinée aux particuliers propriétaires de véhicules électriques et a permis d'échanger avec les utilisateurs de ce mode de déplacement et de présenter le réseau de bornes, MOBIVE : www.mobive.fr

La deuxième édition aura lieu le samedi 22 septembre 2018 et partira cette fois de PAU pour arriver à BIARRITZ.



Le Préfet en visite au SDEPA

En ce début d'été, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Gilbert PAYET, s'est rendu au SDEPA, pour aborder plusieurs sujets ayant trait à la distribution d'électricité ainsi qu'à la mise en œuvre de la transition énergétique sur nos territoires.

Les moyens à mobiliser pour maintenir et développer le réseau électrique qui nous alimente, tout comme ceux nécessaires à la mise en place d'une vraie politique en faveur du développement des énergies renouvelables, ont été au cœur des discussions.

De même, la nécessaire clarification de la compétence énergie qui se partage entre les EPCI et le SDEPA, a fait l'objet de débats qui ont amené le Préfet à proposer que ce sujet soit abordé au sein d'un groupe de travail dédié.

Le Président du SDEPA lui a indiqué que cette instance existait déjà, s'agissant de la Commission Départementale Paritaire de l'Énergie et que celle-ci serait réunie d'ici la fin de l'année 2018.

Monsieur le Préfet ayant proposé d'y participer, cette réunion qui regroupera les 10 EPCI du département et le SDEPA, se déroulera le 24 octobre prochain dans les locaux du Syndicat.

AGENDA

Réunions de secteur

- SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT : jeudi 20 septembre 2018
- SAINT-PALAIS : mardi 25 septembre 2018
- MORLAÀS : vendredi 28 septembre 2018
- URCUIT : mardi 2 octobre 2018
- ORTHEZ : vendredi 5 octobre 2018
- OLORON-SAINTE-MARIE : mardi 9 octobre 2018

Commission Paritaire de l'Énergie

- Mercredi 24 octobre 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU 23 JANVIER 2017

- 1- Renouvellement de contrat d'un Emploi d'Avenir
- 2- Recomposition de la Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Énergie
- 3- Groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique
- 4- Conventonnement entre le SDEPA et le SDE 47 en vue de la perception et du reversement des abonnements liés aux charges de véhicules électriques sur les infrastructures créées par le SDEPA
- 5- Conventonnement entre les Syndicats d'Énergie de la Nouvelle Aquitaine et la Région

COMITÉ DU 11 FÉVRIER 2017

- 6- Débat d'orientations budgétaires 2017

BUREAU DU 14 MARS 2017

- 7- Emprunt de 1 300 000 €
- 8- Renouvellement de la pré-adhésion du SDEPA à la Fédération Nationale des Entreprises Publiques Locales
- 9- Autorisation d'agir en justice
- 10- Organisation d'un circuit électrique découverte dans le département
- 11- Organisation d'un concours d'affiches associé à la présentation de l'exposition « Le Parcours de l'Énergie »
- 12- Participation du SDEPA au Salon National du BOIS ÉNERGIE
- 13- Emprunt de 1 000 000 €
- 14- Gratuité temporaire des charges de véhicules électriques ou hybrides, délivrées par les infrastructures implantées par le SDEPA dans le département des Pyrénées-Atlantiques

COMITÉ DU 25 MARS 2017

- 15- Examen et vote du compte de gestion 2016
- 16- Vote du compte administratif 2016
- 17- Affectation des résultats 2016
- 18- Vote du budget primitif 2017
- 19- Examen et vote du compte de gestion - régie photovoltaïque
- 20- Vote du compte administratif 2016 - régie photovoltaïque
- 21- Affectation des résultats 2016 - régie photovoltaïque
- 22- Vote du budget primitif 2017 - régie photovoltaïque
- 23- Examen et vote du compte de gestion 2016 - régie de chaleur
- 24- Vote du compte administratif 2016 - régie de chaleur
- 25- Affectation des résultats 2016 - régie de chaleur
- 26- Vote du budget primitif 2017 - régie de chaleur
- 27- Durée d'amortissement des biens et régimes des provisions des Régies du SDEPA
- 28- Signature de la convention cartographique entre le SDEPA et ENEDIS

BUREAU DU 30 MAI 2017

- 29- Mise en place d'une cotisation communale pour le service d'entretien de l'éclairage public
- 30- Emprunt de 620 000 € pour la réalisation d'une chaufferie bois à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

- 31- Baux à construction pour la réalisation des chaufferies bois exploitées par le SDEPA
- 32- Acceptation d'indemnité SMABTP
- 33- Reversement aux communes de la subvention pour l'éclairage des aires de jeux réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
- 34- Cotisation communale au service de Conseil en Énergie Partagé du SDEPA (modification de la délibération n° 2015-028 du 8 décembre 2015)
- 35- Diffusion de l'exposition itinérante « Le Parcours de l'Énergie » dans les collèges du département
- 36- Subvention à l'association « Électriciens Sans Frontières » pour la mise en place d'un projet humanitaire au Burkina Faso
- 37- Actualisation du tableau des effectifs concernant les cadres d'emplois des adjoints administratifs et techniques territoriaux
- 38- Avenant de durée à la convention signée entre le SDEPA et l'APGL pour la formation d'un agent du SDEPA à la rédaction des actes en la forme administrative
- 39- Création d'un emploi non permanent à temps complet
- 40- Créations de postes
- 41- Demande de financement régional pour la mise en place de deux IRVE rapides avec stockage d'énergie

BUREAU DU 11 JUILLET 2017

- 42- Avis sur l'attribution du marché de diagnostics d'éclairage public
- 43- Participation du SDEPA au groupement d'achat de plaquettes bois en Soule
- 44- Recrutement d'un emploi non permanent à temps complet au service comptabilité
- 45- Transformation de poste
- 46- Autorisation de signer la convention constitutive d'une Entente entre les 13 Syndicats d'Énergie de Nouvelle Aquitaine

BUREAU DU 16 OCTOBRE 2017

- 47- Autorisation de signer les marchés de travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de réseaux de télécommunications dans les communes adhérentes du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques pour 2018-2019
- 48- Modification de durée des emprunts contractés pour les chaufferies bois d'ARZACQ et ST JEAN PIED DE PORT
- 49- Rétrocession au SDEPA d'un terrain ayant perdu son affectation au service public de la distribution électrique
- 50- Désaffectation d'une ligne électrique du service public de distribution
- 51- Groupement de commandes de prestations d'élaboration de « plans climat air énergie » territoriaux
- 52- Mise en place d'un contrat d'apprentissage au SDEPA
- 53- Création d'un poste d'agent de maîtrise
- 54- Signature d'une convention CIFRE avec une étudiante de l'UPPA
- 55- Reversement aux communes de la subvention pour l'éclairage des aires de jeux réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale

- 56- Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un foncier de la Communauté de Communes du Pays de Nay

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2017

- 57- Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre partielle de travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de réseaux de télécommunications dans les communes rurales adhérentes du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques pour 2018-2019
- 58- Ligne de trésorerie de 3 000 000 €
- 59- Autorisation de signer un protocole d'accord pour la dépose d'une ligne électrique sur la commune de SAINTE-ENGRACE

COMITÉ DU 7 NOVEMBRE 2017

- 60 - Élection de l'exécutif et du Bureau du SDEPA
- 61 - Délégation d'attributions accordées par le Comité Syndical au Bureau et au Président
- 62 - Délibération sur les modalités d'élection de la commission d'ouverture des plis pour toutes les procédures de délégation de service public du SDEPA
- 63 - Élection de la commission d'ouverture des plis pour les procédures de délégation de service public
- 64 - Élection de la commission d'appel d'offres

BUREAU DU 22 DÉCEMBRE 2017

- 65- Autorisation de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de plans de prévention et sécurité des chantiers relatifs aux travaux d'électrification sur le réseau concédé à ENEDIS, d'éclairage public, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de réseaux de télécommunications, dans les communes adhérentes au SDEPA pour 2018-2019
- 66- Autorisation de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale à engager en 2018-2019
- 67- Offre de concours du Syndicat Mixte des mobilités Pays Basque Adour au SDEPA
- 68- Autorisation de signer un avenant aux marchés de travaux d'électrification rurale 2014-2015 (reconduit en 2016-2017) et 2018-2019
- 69- Autorisation de signer un avenant aux marchés d'entretien de l'éclairage public 2015-2017
- 70- Subvention pour l'enfouissement d'une ligne HTA pour raisons économiques
- 71- Indemnité de conseil du comptable
- 72- Avenant au contrat de concession relatif à l'application du protocole PCT (Part couverte par le Tarif)
- 73- Représentation du SDEPA à la FNCCR
- 74- Répartition des bénéfices entre les communes et le SDEPA concernant les installations photovoltaïques connectées, installées sur bâtiments communaux
- 75- Création d'un réseau de chaleur bois sur la commune d'ARETTE
- 76- Prix de vente de la chaleur distribuée à ARZACQ par le réseau de chaleur bois réalisé par le SDEPA
- 77- Prix de vente de la chaleur distribuée à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT par le réseau de chaleur bois réalisé par le SDEPA
- 78- Indemnités de fonctions des élus du Bureau du SDEPA
- 79- Signature d'un contrat d'itinérance avec KiWhi Pass Solutions